

## **Améliorer la sécurité dans la zone Cenord**

Jeudi 7 avril, Acenord-cocktail était consacré au thème de la sécurité. Michel Fontaine, président de Bourg-en-Bresse Agglomération et Christian Bernard, délégué au développement économique et maire de Polliat, étaient accompagnés de Jean-Paul Dunand, directeur départemental de la sécurité publique de l'Ain (DDSP), Christophe Charton, référent sureté de la DDSP et de Jean Kritchenko, directeur départemental adjoint de la police nationale.

Jean-Paul Dunand a d'abord dressé un bilan rapide de la sécurité. En 2010, 20 % des cambriolages constatés sur la zone police, pour les commerces et les industries concernaient CENORD, soit 27 vols. Les visites intrusives ont notamment lieu la nuit et le week-end. Des patrouilles préventives, en civil et en tenue, sillonnent les lieux et augmentent en effectif au fur et à mesure de l'avancement de la journée. Mais une collaboration efficace avec les chefs d'entreprise pourrait apporter un niveau de sécurité supérieur. Actuellement, la police est prévenue environ 45 mn après une intrusion et ne peut que constater les dégâts sans arrêter les malfaiteurs, puisqu'un vol est commis en moins de 5 minutes. « *Ce que je souhaiterais*, a expliqué M. Dunand aux chefs d'entreprises présents, *c'est que vous composiez le 17 dès que vous êtes informé d'un vol dans votre établissement. Les sociétés de télésurveillance n'ont pas le droit, contractuellement, de nous appeler directement. Vous êtes les premiers avisés. Un appel de votre part permettra une intervention rapide.* » Les personnes habitant en dehors de la circonscription doivent appeler la ligne directe du commissariat : 04 74 47 20 20.

Christophe Charton, référent sureté de la DDSP dans l'Ain, a ensuite signalé qu'il se déplace gratuitement, à la demande des commerces et des industries, pour effectuer des audits de sécurité et faire des suggestions techniques.

Enfin, Jean Kritchenko, directeur départemental adjoint de la Police nationale, a présenté la disposition « tranquillité vacances ». Il suffit à l'entreprise de signaler qu'elle va être fermée pendant une période de plus d'une semaine pour que des patrouilles renforcent la sécurité autour des locaux par des passages réguliers.

« Il faut travailler en synergie et ne pas hésiter à porter plainte », a conclu Jean-Paul Dunand.

Michel Fontaine, président de Bourg agglomération, a alors pris la parole. Il a annoncé la fin des travaux dans la zone CENORD entre mai et fin novembre 2011. La revitalisation de la zone aura coûté 5,8 millions d'euros, financés à hauteur de 4 millions par l'agglomération, le reste étant pris en charge par l'Etat (500 000 €) et la région (1,3 millions d'euros).

L'agglomération intervient très fortement pour offrir une possibilité d'implantation aux entreprises dans les zones communautaires. Dans la zone Norelan –Viriat « La Cambuse », il y a un certain

nombre de contacts pour l'implantation d'entreprises, déjà sur le bassin, qui cherchent à se développer. 11 à 12 millions ont été investis sur cette zone, dont l'emplacement est proposé à un prix de 45 à 55 euros par m2.

L'agglomération travaille également sur l'implantation de l'enseignement supérieur qui peut être un facteur de développement économique fort.